

Le Covid-19 et nos animaux domestiques dont le cheval

Rassurer mais avec quelques précautions ...

Suite aux questions posées en matière de contagiosité des animaux domestiques et, en particulier le cheval et le chien, les Universités de Gand (Prof. Dr. Hans Nauwynck) et de Liège (Prof. Etienne Thiry, Formavet et La semaine vétérinaire ; Clinique universitaire équine, Facebook) ont bien voulu nous faire part de leurs connaissances les plus actuelles en la matière. Nous tenons à les remercier vivement, ainsi que le Dr Vet Natacha Harmegnies qui s'est chargée de nous faire la synthèse de ces deux publications.

Les coronavirus sont bien connus chez nos animaux domestiques, c'est par exemple le cas du *coronavirus félin*, responsable de la péritonite infectieuse féline (PIF), ou encore du *coronavirus entérique canin*. Chez le cheval, le *coronavirus équin* se concentre généralement au niveau du système gastro-intestinal et peut provoquer de la diarrhée. Ce virus, à lui seul, n'est pas mortel pour le cheval mais un traitement symptomatique peut être nécessaire surtout chez le poulain nouveau-né. **Aucun des coronavirus, identifiés chez nos animaux domestiques, ne se transmet à l'homme ou à une autre espèce animale.**

La pandémie que nous connaissons actuellement chez l'homme est causée par le *coronavirus Covid-19*. Ce virus se propage très facilement d'une personne à l'autre. Il est principalement excrété par les voies respiratoires humaines et probablement par les matières fécales. Bien qu'il appartienne à la famille des *coronavirus*, **le Covid-19 n'a absolument aucune parenté avec les coronavirus identifiés chez nos animaux domestiques.**

À Hong Kong, un animal de compagnie en bonne santé (chien) a récemment été « testé positif » pour le Covid-19. Ceci signifie que du matériel génétique viral était présent dans le nez du chien. La faible concentration virale détectée plaide pour une contamination accidentelle du nez du chien par son propriétaire gravement malade à la suite d'une infection par le virus Covid-19. À ce jour (15 mars 2020), rien n'indique que le virus Covid-19 est capable de se propager au sein de la population canine ou au sein d'autres espèces animales.

En résumé, dans l'état actuel des connaissances, ce n'est pas votre animal de compagnie qui risque de vous contaminer mais c'est vous qui risquez de le contaminer **si vous êtes porteur du Covid-19**. Votre chien ou chat pourrait alors jouer un rôle de « portage » du virus au même titre que votre environnement. Heureusement les coronavirus sont peu résistants dans l'environnement et **des règles simples peuvent être respectées**. Vous pouvez, par exemple, respecter une distance de 1 m avec le museau du chien et du chat, à titre de précaution. Caresser votre animal mais éviter le contact proche avec les muqueuses orale, respiratoire et oculaire. Il est bien sûr nécessaire de respecter les consignes de nettoyage soigneux et régulier des mains (poignets inclus) au savon. Aérer l'appartement et nettoyer régulièrement le sol pour réduire la contamination par ce virus est sage.

Si vous êtes diagnostiqué positif au Covid-19, ces règles seront plus que jamais d'application et votre chien ou chat devra respecter la même quarantaine que vous.

Plus d'informations sont disponibles aux adresses suivantes et auprès de votre vétérinaire :

<https://www.formavet.be/coronavirus/>

<https://www.formavet.be/wp-content/uploads/SVT-1845-16.pdf>